



Ce Label est décerné par le **Secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux PME, au Tourisme, aux Services et à la Consommation.**

Objectifs et Démarche Générale

Le vin, le patrimoine, les sites naturels constituent un facteur d'attractivité important des régions et territoires. De nombreux clients, comme vous, axent leur séjour sur le thème du vin. Cette clientèle se caractérise par une forte connaissance de l'univers du vin et une grande autonomie dans l'organisation de son séjour. Toutefois, il existe un fort potentiel de développement auprès d'une clientèle française et internationale sensible à cet univers, moins connaisseuse certes, mais en recherche de prestations lui permettant d'organiser un séjour plus varié tout en s'initiant à cet univers. Dans une époque caractérisée par la quête du sens, il s'agit de cibler et développer une offre dédiée **à la thématique de l'Oenotourisme.**

L'enjeu de la marque Vignobles & Découvertes est double :

- développer l'efficacité touristique de ces destinations viticoles par une meilleure mise en valeur de leurs richesses et mise en réseau de leurs acteurs ;

- développer globalement l'image, la notoriété et les ventes pour tous les acteurs de la filière du tourisme viticole.

L'objectif de cette marque est ainsi d'offrir plus de lisibilité et plus de visibilité à la destination en

⋮

- identifiant sur une région / un bassin viticole, la / les destination(s) phare(s) proposant un produit complet au client, associant tout ce qui participe à l'attractivité de la destination : son vignoble, son patrimoine culturel, naturel, immatériel (gastronomie, savoir-faire), les activités de loisirs, de bien-être et santé, les événements culturels, sportifs, d'affaires, de l'hébergement, de la restauration ;

- assurant au client une qualité d'accueil et un esprit de partage lui donnant les clés de compréhension de l'univers du vin, tout en prônant la consommation responsable ;

- favorisant les synergies d'actions entre les différents acteurs.

La Marque

Elle est attribuée à une destination et à ses composantes (hébergement, restauration, visite de cave, visite de sites, ...) permettant ainsi au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité.

- la découverte d'un ou plusieurs site(s) patrimonial (aux) qu'ils soient naturels (randonnées découvertes de sites naturels, PNR,...), culturels (musées, monuments, châteaux, patrimoine vernaculaire...) ou relatifs à la découverte de savoir-faire

- une ou plusieurs structures réceptives proposant des journées ou séjours de découverte autour du vin, privilégiant notamment le référencement dans leur programmation des prestataires touristiques engagés dans la démarche.

Une ou plusieurs des prestations suivantes devront également être proposées :

- un ou des événement(s) autour du vin ou associant l'univers du vin
- une ou des activité(s) sportive(s) ou de loisirs
- une ou des activité(s) de bien-être et de santé.

Les valeurs véhiculées par la marque :

Pour répondre à ses attentes et lever les freins éloignant le client potentiel du monde de la vigne, elle doit porter et réunir les valeurs suivantes :

- le goût de la transmission, sur l'univers du vin en particulier
- l'authenticité
- le plaisir d'accueillir
- l'esprit d'ouverture et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, humain (savoir-faire, autres produits du terroir)
- l'attractivité touristique de la destination (patrimoine, paysage,...)
- la consommation responsable.



Les Promesses qui vous sont Faites :

Les promesses faites s'appuient sur les engagements suivants :

1. être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité
2. faire découvrir le vignoble et l'univers du vin avec une découverte guidée du chai et des vignes
3. pratiquer la consommation responsable avec une initiation à la dégustation
4. informer de manière fiable sur les services proposés
5. informer le client sur la destination labellisée et les autres partenaires
6. développer une promotion croisée de l'univers du vin et du patrimoine
7. encourager ou développer une politique de développement durable

L'Hébergement

L'hébergement doit répondre aux exigences suivantes :

1. être situé dans les vignes ou dans un environnement de charme
2. suivre une démarche qualité d'accueil
3. accueillir dans une langue étrangère au moins
4. proposer une prestation en lien direct avec le vignoble
5. hébergement de charme (respectant les matériaux et le type d'habitat caractéristique de la destination) ou chez le vigneron
6. proposition de prestations relatives aux produits du terroir ou valorisant l'artisanat local

